

S.D.E.A. ALSACE MOSELLE

Offre n°390319

Le SDEA Alsace – Moselle (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) est une collectivité spécialisée dans les domaines de l'eau.

Nous rejoindre, c'est mettre vos compétences au service de la coopération intercommunale, au sein d'un Syndicat rassemblant 500 communes et 810 000 habitants, employant 550 collaborateurs et ayant développé une forte culture de l'amélioration continue et de l'innovation (évalué au meilleur niveau national EFQM –ISO 26000, certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001).

Juriste – Responsable des assurances F/H

Date de publication 16/08/2017

:

Date limite de
candidature : 15/09/2017

Date prévue du
recrutement :

Type de fonctionnaire ou contractuel de droit public
recrutement :

Nombre d'offre(s) : 1

Grades/Cadres REDACTEUR
d'emplois REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme

Domaine du diplôme

Spécialité du
diplôme

Descriptif Suite à une vacance de poste, le SDEA recherche un nouveau
des missions collaborateur Juriste – Responsable des assurances.

Rattaché au Chef de service des Affaires Juridiques, vous assurez la gestion des polices d'assurance pour le compte de notre syndicat en procédant à la mise à jour et à l'amélioration continue des contrats en liaison avec les élus, les services, et nos assureurs.

Vos principales missions se déclinent comme suit :

- la définition des besoins et l'appréciation des risques (contribution à la stratégie de management du risque, analyse des besoins et définition des modes d'assurances adaptés) ;
- la rédaction des cahiers des charges de consultation en matière d'assurance, en lien avec le chef de service (analyser les clauses des contrats et optimiser la mise en concurrence) ;
- la gestion des polices d'assurances (suivi administratif et financier

- des contrats) ;
- la gestion et le suivi des sinistres, jusqu'à leur règlement définitif (gestion des déclarations de sinistres, évaluation des responsabilités, sollicitation d'expertises, gestion des relations avec les courtiers et assureurs, analyse juridique de 1er niveau) ;
 - l'interface entre les services opérationnels, les assureurs, les experts, et les tiers ;
 - la mise à jour de la base de données et le renseignement des tableaux de bords relatifs à l'activité assurance (indicateurs d'activités, de performance et financiers) ;
 - la veille juridique dans votre domaine d'activités ;
 - le cas échéant et selon les nécessités de service, la gestion administrative d'autres dossiers à caractère juridique.

Profil recherché De formation généraliste en droit et/ou spécialisée en assurances et de niveau bac +3/5, vous justifiez d'une première expérience professionnelle réussie en rapport avec votre cursus universitaire. La connaissance du droit des assurances, du fonctionnement d'une collectivité et des marchés publics représentent autant d'atouts qui faciliteront votre prise de poste. Le sens de l'organisation, la rigueur, la capacité d'écoute et l'esprit d'équipe sont des qualités qui vous caractérisent. Votre aisance relationnelle, votre capacité rédactionnelle, votre esprit de synthèse et votre force de proposition vous permettront de mener à bien vos missions. La maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) est indispensable.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation SSCHILTIGHEIM

Service d'affectation DAAJ - service assurances

Temps de travail Tps Complet : 35 h 0 mn

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

S.D.E.A. ALSACE MOSELLE
1 Rue de Rome
Espace Europ. de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM B.P. 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

Informations complémentaires : Les candidatures, accompagnées d'un C.V., sont à adresser à M. le Directeur Général du SDEA :

- Par courrier
- Par email : drh_reception@sdea.fr

INFORMATION

Travailleurs Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à handicapés l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.